



Regroupement des personnes handicapées physiques de la région de Thetford
219, Rue Bédard Ouest, Thetford Mines, Qué, G6G 1P9
rphprt@cgocable.ca / 418-335-7611

L'Actuel

Juillet– août 2022

Sommaire:

Information.....1
Écho du bureau2-3
Sentier Pédestre des 3
Monts.....4
Règle de sécurité des
AMM.....5-6
Ce que vous pouvez
faire pour aider.....7
Babillard.....8
Anniversaires.....9

**Avec la
collaboration de :**

Alexandra Bolduc
Guyanne Lamothe
Marylène Therrien
Sandra Giguère

**Allez visiter notre
site internet !
www.rphprt.com
et suivez nous sur
notre Facebook du
RPHPRT**

L'Actuel **Journée Férié**

**Vendredi le 1er juillet
Les bureaux seront
fermés pour
la Confédération.**



Mot de l'équipe



Bonjour à vous tous, chers membres !

Enfin nous avons trouvé l'été, le soleil sera avec nous pour pouvoir vous offrir des activités estivales que nous pourrons faire à l'extérieur, il est donc temps de sortir vos sandales et vos jolis chapeaux.

L'AGA à eu lieu lundi le 13 juin 2022. Vous aurez de plus amples détails sur les nouveaux administrateurs de votre conseil d'administration 2022-2023 qui auront été élues dans le journal à venir.

Nous avons décidé d'ajouter une nouvelle page à notre journal qui s'intitule «Babillard». Avec ce nouveau concept, nous souhaitons vous offrir la possibilité d'offrir ou de faire des demandes aux autres membres de ce que vous vendez ou ce que vous recherchez.

Pour afficher ou pour manifester votre intérêt pour un objet affiché, vous pouvez nous contacter et nous vous mettrons en contact avec la personne concernée. Téléphone: 418-335-7611
En espérant que cela puisse vous aidez.

Si vous aimeriez retrouver autre chose dans votre journal nous prenons aussi vos suggestions.

L'équipe du RPHPR



Regroupement des personnes
handicapées physiques
de la région de Thetford



Camp de jour

Cette année le camp de jour ouvrira ses portes le 27 juin et se terminera le 19 août

Vacances des employés

Marylène: semaine du 10 juillet et les deux semaines de la construction

Guyanne: les prendra qu'en novembre

Josée: ne travaille plus avec nous, elle se consacrera à son nouvel emploi.

Sandra les prendra à l'hiver.

Rappel

Afin de pouvoir pleinement profiter du soleil (on croise les doigts), on vous invite fortement à apporter avec vous lors de tous les activités, crème solaire et chapeau.



Regroupement des personnes
handicapées physiques
de la région de Thetford



Nouveau service au Sentier Pédestre des 3 Monts !!!



Voici leur annonce:

«Nous sommes heureux de pouvoir rendre nos sentiers accessibles à TOUS grâce à l'acquisition d'un fauteuil tout terrain monoroue qui permet la pratique de la randonnée à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap, enfant ou adulte.»

La joëlette (le fauteuil tout terrain monoroue), est offert **gratuitement**, sous réservation **obligatoire**. La réservation peut se faire par téléphone ou sur leur site internet sous l'onglet randonnée; accessibilité.

Modalités

- Nous conseillons le port du casque pour la personne assise sur la Joëlette.
- Vous avez la responsabilité de venir avec l'aide d'au moins deux accompagnateurs, idéalement 3.
- Droit d'accès aux sentiers en sus. Ils sont un organisme partenaire de carte accompagnement loisir.

Utilisation d'un fauteuil roulant motorisé, d'un triporteur ou d'un quadriporteur sur le chemin public (AMM)

Équipement obligatoire

Freins

Doit être dotée d'au moins un système de freins suffisamment puissant pour la stopper rapidement en cas d'urgence et la retenir lorsqu'elle est immobilisée.

Sur les trottoirs, une AMM, autre qu'un fauteuil roulant électrique, doit être munie d'un frein qui s'active automatiquement lors du relâchement du dispositif d'accélération.

Réflecteurs et bandes réfléchissantes

Doit être munie :

d'un réflecteur blanc ou jaune à l'avant;

d'un réflecteur rouge à l'arrière;

d'une bande réfléchissante ou d'un réflecteur blanc, jaune ou rouge placé le plus haut possible de chaque côté du véhicule.

Feux et phares

Pour circuler la nuit ou sur une chaussée où la vitesse maximale permise est de plus de 50 km/h être munie:

d'un ou de deux phares blancs à l'avant;

d'un ou de deux feux rouges à l'arrière (ceux-ci peuvent être clignotants).

doivent être placés à des endroits visibles.

Fanion

Lorsque l'AMM circule sur une chaussée où la vitesse maximale permise est de plus de 50 km/h, elle doit être munie d'un fanion.

Ce fanion doit être orange et triangulaire et mesurer au moins 300 cm². Son extrémité la plus élevée, en position verticale, doit se situer à une distance minimale de 150 cm du sol.

Règle de circulation sur le trottoir

La vitesse maximale sur un trottoir ne peut pas excéder 10 km/h. En tout temps, la personne qui utilise une AMM doit tenir compte de l'achalandage, de l'environnement et de l'infrastructure et doit, le cas échéant, ajuster sa vitesse à celle des piétons.

Règle de circulation sur une voie cyclable

La personne qui utilise une AMM doit :

- * lorsqu'elle circule dans une vélorue, adopter les règles prévues pour les cyclistes;
- * limiter sa vitesse à 32 km/h sur une voie cyclable, ce qui inclut la vélorue; se déplacer dans le même sens de la circulation que les cyclistes;
- * respecter en tout temps la vitesse maximale permise sur l'infrastructure qu'elle emprunte.

Règle de circulation sur la chaussée et son accotement

La personne qui utilise une AMM doit :

- * en tout temps prioriser une voie cyclable pour circuler, si cette infrastructure est en place, accessible et sécuritaire ;
- * limiter sa vitesse à un maximum de 32 km/h. Il faut en tout temps respecter la limite de vitesse affichée lorsque cette dernière est inférieure à 32 km/h (ex. : rue partagée à 20 km/h);
- * se déplacer dans le même sens que la circulation, aussi près que possible de la bordure ou du côté droit de la chaussée, ou encore sur l'accotement.

Lorsque la limite de vitesse est de plus de 50 km/h, des règles additionnelles s'appliquent. La personne qui utilise une AMM doit alors :

- * circuler obligatoirement sur un trottoir, une voie cyclable ou un accotement lorsque ceux-ci sont accessibles et sécuritaires;
- * lorsque ce n'est pas possible, circuler sur la chaussée, sur une courte distance seulement ou pour se rendre à un endroit auquel il est impossible d'accéder autrement;
- * munir l'AMM d'un fanion orange triangulaire (voir les précisions à ce sujet dans la section « Équipement obligatoire »);
- * allumer en tout temps les feux et les phares.

D'autre moyen d'aider votre Regroupement

Apportez nous:

- des canettes vides

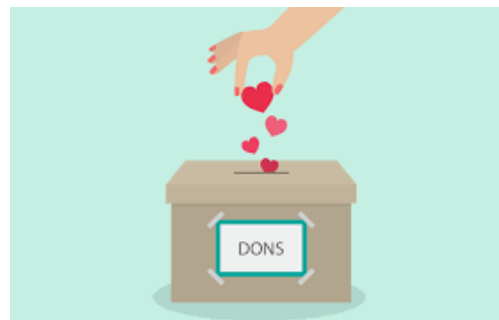


- On ramasse toujours les goupilles et les attaches à pains en plastique, qui seront remis pour la Dystrophie musculaire.



- Et il est toujours possible de faire un don.

MERCI DE VOTRE IMPLICATION !!!!



Babillard

- ◆ Nous sommes à la recherche de deux déambulateurs



- ◆ Nous sommes à la recherche d'un ascenseur ou d'un élévateur pour servir dans une roulotte.



Si à la vue d'une de ces annonces vous désirez communiquer avec l'une ou l'autre de ces personnes, vous n'avez qu'à entrer en contact avec nous pour plus d'information.

En espérant que vous allez apprécier cette nouvelle façon de vous communiquer vos annonces !

Anniversaires

Juillet

Nathalie Dubé	21
Christine Létourneau	29

Août

Jonathan Boilard	05
Marjolaine Fecteau	12
Alexandre Brouard	12
Jean-Nicolas Lévesque	16
Karène Nolet	16
Samuel Simard	17
Yana Moisan	17
Cédric Rouleau	21
Jocelyn Binette	21
Francine Mathieu	22
Raynald Fortin	25
Lise Carrier	27
Christiane Gilbert	27